



## CAP Locale n°2 du 12 juillet 2012 Mutations des cadres B- Filière fiscale

Dernière CAP d'une (trop) longue série .... en début de séance, les élus FO DGFIP 44 ont comme toutes les autres organisations syndicales, insisté sur la préparation faite à la dernière minute, les éléments du mouvement ayant été communiqués mardi après 18H30 ...

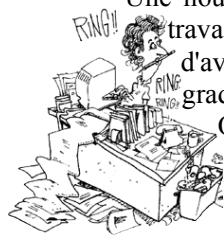
Cela provient notamment de la transmission tardive du mouvement national, à laquelle n'est pas étrangère la volonté de Bercy de ne pas publier un mouvement complet.

Les organisations syndicales nationales des Finances Publiques ont donc eu beaucoup de pain sur la planche pour faire régulariser nombre de situations ....

Une nouvelle fois, les élus FO DGFIP 44 ont insisté sur les conditions difficiles de travail des RH qui croulent sous les taches induites par les 9 CAP qui viennent d'avoir lieu (Mutations : 2 par grade, 1FF et 1FGP = 6) et les CAP de recours (1 par grade=3) ... forcément cela génère du stress !

Quoi qu'en pense certains, il est normal que nous le disions. Parce que cela ne facilite pas la charge de travail pour les élus.

Du côté des RH, la prochaine fusion et réorganisation des services apportera-t-elle un peu de répit à nos collègues ? Pas sûr .....



**Pour le mouvement de la filière fiscale, un seul critère d'affectation est utilisé par l'Administration :**

- L'ancienneté administrative

**Le Projet de mouvement :**

Sachant que les cadres B (FF) sont mutés au niveau national sur une résidence et une spécialité, l'administration propose les mouvements suivants :

•EDRA : 2	•NANTES CH : 1	•PORNIC Fipro : 2
•ALD44 : 5	•ALD NANTES : 3	•St-Nazaire Fipro : 3
•NANTES Direction : 10	•ANCENIS : 1	•St-Nazaire Fipro : 4
•NANTES Fipro : 10	•CHATEAUBRIANT : 1	•St-Nazaire CH : 2
•NANTES BCR : 1		

ABSTENTION



Vote FO : ABSTENTION du fait des difficultés rencontrées pour préparer ce mouvement

**Les élus FO DGFIP 44**

Laurence RENODAU (titulaire) – Patrice CLERGEAU (suppléant)  
Gilles BELIN (expert) - Chrystelle TONNELIER (experte)

**Conclusion** : Au 31 juillet 2012, le nombre de postes au TAGERFIP était de 333 alors que le nombre d'emploi était de 315,9, soit un taux de couverture du département de 94,86 avec -19,1 ETP.

**Pour information (hors CAP)** : La CAP n'a pas compétence sur les affectations hors mutations telles que les agents à disposition (ALD), toutefois leur situation fait l'objet d'une présentation.

- 19 arrivées
- 25 nouvelles affectations de collègues du département
- 4 nouveaux ALD
- 7 ALD qui changent d'affectation

**FO DGFIP**  
la force syndicale

**Mouvements 2012 des agents de catégorie B (FF)**

Ces collègues sont donc nommés :


1. sur une Résidence administrative
2. et sur une mission

S  
P  
É  
C  
I  
A  
L  
  
C  
A  
D  
R  
E  
S

B



Ils peuvent indifféremment provenir de départements extérieurs au 44 ou être déjà en poste en Loire-Atlantique et souhaiter vouloir changer soit de résidence administrative (ex de Nantes à Ancenis), soit simplement de mission au sein de la même résidence)

Agent		Va à :
		



**Précision :** toutes les demandes de mutation n'étaient pas au même niveau d'affinage.

**Explication :** Il y a en effet deux cas particuliers de structures rattachées à des services:

1. le SIP Nantes Nord-Est auquel est rattaché l'AJV (accueil Jules Verne).
2. Le SIP Nantes Sud-Est avec la FI (Fiscalité Immobilière) et le PELP (Pôle d'Évaluation des Locaux Professionnels)

Les élus **FO** DGFIP44 et Solidaires ont indiqué que pour les agents, le mieux est de pouvoir affiner au plus fin sa demande pour ces deux exceptions. L'administration accepte et s'engage à apporter cette précision dans la note départementale l'an prochain.

Par contre, ces éléments ne concerne pas les CSP, qui sont des missions au sein de chaque SIP.

### Les ALD - Les EDRA - Les Détachés (non soumis au vote)

*Petite explication pour ceux qui n'ont pas encore tout compris ....*

**Les ALD :** ce sont les collègues qui sont à la disposition du directeur. Ils peuvent être nommés, par la CAP nationale ALD sur une résidence ou ALD pour tout le département.

Ils peuvent chaque année présenter une nouvelle demande pour espérer être titularisé sur un poste. Si ce n'est pas le cas, ils ont la possibilité d'émettre des vœux pour obtenir un poste localement en qualité d'ALD sur la résidence et la mission qui leur conviennent. Mais bien évidemment c'est l'administration qui a le dernier mot ...et les ALD affectés au département peuvent bouger d'une résidence à l'autre ....

**FO** a demandé à ce que la règle de l'ancienneté s'applique jusqu'au bout et donc également pour nos collègues ALD au département ...

**Les EDRA** (Échelon Départemental de Renfort d'Assistance) interviennent en renfort et sont affectés bimestriel.

Enfin, il y a les agents nommée en **détachement**.. Ce sont des situations réglées à la marge dans le département, ...et qui n'ont rien de statutaire... d'où la volonté de Bercy de les faire disparaître !



Agent	Vient de :	Va à :
		

**Les élus **FO** DGFIP 44 souhaitent une bonne installation à tous les contrôleurs mutés ou affectés au cours de ce mouvement..**



☎ 02-40-20-76-56. - 💻 fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

### Permanences

VERSAILLES : le lundi et jeudi matins – le mardi après-midi (02.40.20.76.56)

CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)